

—Eh bien ?

—Eh bien ! vous devriez aller le trouver et faire votre déposition. Elle est de première importance.

—Et qui est-ce qui gardera ma boutique pendant ce temps-là ?

—Moi, si vous le désirez ; quand il s'agit de travailler au châtimement des gredins, on peut bien se déranger un peu.

—Ta-ta-ta-ta ! fit l'épicière, tout ça ne me regarde pas ! Si on a besoin de savoir ce que j'ai à dire, on viendra me le demander ici.

Et les racontages continuèrent. La commère qui venait d'engager madame François à aller déposer quitta le groupe sans ajouter un mot et reprit le chemin d'Alfortville. C'était la femme d'un mécanicien arrivé l'un des premiers pour porter secours la nuit précédente. Elle se proposait de raconter à son mari ce qu'elle venait d'apprendre elle-même, afin qu'il en fit part au procureur impérial.

Ce magistrat, aussitôt après avoir reçu l'avis envoyé par le commissaire de police, avait donné des ordres et s'était rendu sans retard à Alfortville, accompagné d'un juge d'instruction, du chef de la sûreté, d'un médecin et de deux agents. Dès son arrivée, le commissaire l'avait mis au courant des faits principaux révélés par la première et sommaire enquête. Le caissier Ricoux, le garçon de bureau David, le cocher et un certain nombre d'ouvriers mécaniciens avaient été interrogés.

De ce dernier interrogatoire résultait la probabilité, presque la preuve que Jeanne Fortier était seule coupable. Les faits relevés contre elle rendaient à peu près indiscutable sa culpabilité, et à ces charges si graves sa fuite en ajoutait une plus grave encore.

Après avoir été interrogé par le procureur impérial, le caissier Ricoux s'était rendu en toute hâte à Charenton. De là il avait expédié une dépêche à St-Gervais, à madame veuve Bertin, la sœur de M. Labroue. Cette dépêche, quoique très laconique, faisait pressentir toute l'étendue du malheur qui frappait le petit Lucien, le fils de l'usinier.

En sortant des bureaux du télégraphe, Ricoux passa chez lui, chercha de vêtements et retourna sans perdre une minute à Alfortville, où les magistrats lui avaient dit que sa présence était indispensable.

Le caissier était un homme de cinquante ans environ, quinquex, pointu, acariâtre, susceptible, soupçonneux, difficile à vivre. Il n'aimait généralement personne ; la pauvre Jeanne Fortier avait l'honneur de lui inspirer une antipathie toute particulière. En conséquence, sa déposition contre elle ne pouvait manquer d'être malveillante, quoique faite de la meilleure foi du monde. Aussitôt de retour à la fabrique, il alla se mettre aux ordres du juge d'instruction qui lui dit :

—J'aurai tout à l'heure à vous poser une série de questions.

Puis, s'adressant à l'un des agents de la sûreté, il demanda :

—A-t-on fait les recherches ordonnées par moi ?

—Oui, monsieur.

—Quel résultat ont-elles donné ?

—On a trouvé dans la cour trois bouteilles ayant contenu du pétrole.

—Veuillez les apporter ici.

L'agent alla quérir les bouteilles jetées à dessein par Jacques Garaud. On les plaça sur la table devant laquelle se tenait le juge d'instruction, table improvisée avec des planches posées sur des tréteaux.

—M. Ricoux, dit le juge au caissier après avoir flairé le goulot des récipients suspects, reconnaissez-vous ces bouteilles pour celles où vous avez vu la nommée Jeanne Fortier mettre le pétrole introduit par elle à l'usine, dans un bidon que l'incendie n'a pas permis de retrouver ?

—Je les reconnais parfaitement et toute erreur est impossible. Ce sont d'anciennes bouteilles d'eau minérale. Elles portent encore des lambeaux d'étiquettes.

—Combien y en avait-il ?

—J'en ai vu cinq déposées à terre.

—Toutes étaient-elles pleines ?

—Je l'ignore.

—Maintenant, M. Ricoux, interrogez votre mémoire et tâchez de vous rappeler non seulement le sens, mais les expressions de la phrase menaçante adressée par Jeanne Fortier à l'ingénieur Labroue, lorsqu'il lui eut annoncé qu'elle ne pouvait conserver sa place.

—Je me rappelle textuellement ces expressions. Jeanne Fortier, au lieu de s'excuser, comme c'était

son devoir, au lieu de prier M. Labroue d'user d'indulgence envers elle, se montra plein d'arrogance et même d'insolence, et dit d'une voix dure qu'il me semble entendre encore : " Vous me chassiez ! Ah ! tenez, monsieur, prenez garde ! Cela ne vous portera pas bonheur ! "

Le juge d'instruction se tourna vers le garçon de bureau David.

—Ce sont bien les mêmes paroles que cette femme a prononcées devant vous ? lui demanda-t-il.

—Oui, monsieur, ce sont les mêmes.

—Il est clair comme le jour qu'elle méditait des projets de vengeance ! fit le caissier. Cela saute aux yeux.

—Pensez-vous que la vengeance ait été le seul mobile du crime ?

—Je le suppose, monsieur.

—Et moi je crois le contraire. M. Labroue était absent pour deux jours, n'est-ce pas ?

—Il nous l'avait dit, à Jacques et à moi.

—Son brusque retour ne pouvait donc être prévu par personne ?

—Sans doute, puisque selon toute vraisemblance il ne le prévoyait pas lui-même.

—Lorsqu'il a été frappé mortellement, reprit le juge, il ne faisait que rentrer, puisqu'on a relevé sa valise auprès de son cadavre. La personne qui l'a frappé se trouvait dans le pavillon où elle ne devait pas, où elle ne pouvait pas l'attendre. Pour quel motif cette personne était-elle dans le pavillon ?

—Pour l'incendier, répondit Ricoux.

XXI

Le juge d'instruction secoua la tête.

—Incendier le pavillon était inutile, dit-il ensuite, puisqu'il est évident que le feu avait été mis dans l'atelier de menuiserie, plein de copeaux et d'amas de bois, et qu'il devait se communiquer promptement au pavillon où se trouvait le cabinet du patron et de la caisse.

Ricoux devint rêveur. Le magistrat reprit :

—Savez-vous combien il y avait d'argent dans la caisse de M. Labroue ?

—Oui, monsieur, car le soir même de son départ j'avais établi le compte avec lui.

—La somme était-elle importante ?

—Très importante.

—Elle se montait ?

—A 190,253 francs et 10 centimes. Et dans ma caisse à moi se trouvaient 5,000 francs, mais ils ne sont pas perdus ; me sachant responsable, j'avais eu la prudence de les emporter chez moi. Aujourd'hui, je m'en félicite.

—La somme dont vous venez de me donner le chiffre était-elle en billets de banque ?

—Oui, monsieur, à l'exception de 3,000 francs en or.

—Saviez-vous seul ce que contenait la caisse ?

Ricoux réfléchit pendant un instant.

—Non, pas seul, monsieur, dit-il ensuite tout à coup. Deux personnes assistaient à la reddition des comptes.

—Quelles étaient ces personnes ?

—Jacques Garaud et Jeanne Fortier.

Le visage du magistrat devint rayonnant. La déclaration du caissier lui causait une joie vive. Ricoux poursuivit :

—Oui, oui, Jeanne le savait, et Jacques aussi, malheureusement, car si le brave garçon a péri, c'est en voulant sauver ces valeurs et les papiers de M. Labroue.

—Comment Jeanne Fortier se trouvait-elle dans le cabinet du patron tandis que vous rendiez vos comptes ?

—M. Labroue l'avait sonnée pour lui donner des ordres au moment où il allait quitter la fabrique.

—Vous êtes certain qu'elle a entendu énoncer le chiffre ?

—Oui, monsieur, parfaitement certain.

—Madame Fortier possédait-elle la clef du pavillon ?

—Oui, monsieur, et celle du cabinet, car c'était elle qui faisait le ménage du patron. Elle avait toutes les clefs, d'ailleurs, pour ses rondes.

—Restait-elle seule la nuit à l'usine ?

—Absolument seule, oui, monsieur.

—C'était là une chose très imprudente.

—C'est mon avis, monsieur.

—Une femme n'a ni la force physique ni l'autorité morale nécessaires pour remplir un emploi de gardienne et de surveillante.

—Je me suis permis d'appeler sur ce point l'atten-

tion de M. Labroue. C'est même pour cela qu'il s'est décidé à signifier son renvoi à Jeanne Fortier qui venait de contrevenir à plusieurs articles du règlement intérieur.

—Quel était, selon vous, le caractère de cette femme ?

—Il ne valait pas cher, son caractère, monsieur ! elle était hautaine, orgueilleuse, ambitieuse, sournoise et rancunière.

—Avait-elle reçu quelque instruction ?

—Une instruction tout à fait élémentaire. Cependant elle affectait des manières et des allures qui ne sont point du tout celles d'une femme d'ouvrier.

—A-t-elle des enfants ?

—Deux, un petit garçon qui vivait avec elle et une fille en nourrice.

—Son mari a été tué dans cette usine, n'est-ce pas ?

—Oui, monsieur, mais par sa propre faute, par son imprudence. C'est cependant pour cela que M. Labroue avait donné à Jeanne l'emploi de gardienne. Tout en la renvoyant, il se proposait bien de ne pas la laisser sans ressources. Avant de partir pour St-Gervais, il lui avait promis de lui procurer un emploi. Il comptait en plus lui remettre une somme d'argent qui lui permit de vivre en paix jusqu'au moment où elle se serait placée de nouveau. Pauvre patron ! Cette misérable femme lui a témoigné sa reconnaissance en l'assassinant !

Le juge d'instruction se tourna vers le procureur impérial et vers le chef de la sûreté présents à l'interrogatoire, et leur dit :

—Vous voyez, messieurs, que le doute est impossible ! J'avais raison de le croire, la vengeance n'était pas l'unique mobile des crimes commis, assassinat et incendie. Jeanne Fortier se proposait, en outre, le vol ! Après avoir tout préparé pour activer les ravages de l'incendie allumé par sa main coupable, elle est allée dans le pavillon forcer la caisse et s'emparer des valeurs, puis elle a mis le feu ! Ces en sortant du cabinet qu'elle a rencontré M. Labroue, revenant de voyage à l'improviste, et qu'elle l'a frappé. Cela vous paraît-il, comme à moi, incontestable et indiscutable ?

Les deux magistrats consultés exprimèrent une opinion conforme à celle qui venait d'être émise par le juge d'instruction. Puis le procureur impérial demanda :

—Le coffre-fort était-il de nature à ce que pour le forcer il fallût déployer une grande vigueur ? Une femme pouvait-elle en venir à bout ? Il faudrait savoir cela, car, dans le cas contraire, nous serions conduits à admettre que Jeanne Fortier avait un complice.

Ricoux reprit :

—Le coffre-fort, tout en fermant bien, n'offrait pas une très grande résistance. C'était une caisse d'un vieux modèle, sans aucun des perfectionnements modernes. J'avais pris la liberté de le faire remarquer plus d'une fois à M. Labroue, qui ne croyait pas au danger. Une femme solidement bâtie comme Jeanne Fortier pouvait parfaitement sans aide opérer l'effraction.

—Croyez-vous que, lorsque le déblaiement des débris de cette caisse ?

—Je le crois, car elle était doublée de tôle.

—De tôle seulement ?

—Oui, monsieur.

—En tout cas, si on n'a pas volé, on trouvera des petits lingots de métal fondu, puisqu'il y avait trois mille francs en or.

Le procureur impérial se tourna vers le docteur qui l'avait accompagné et lui demanda :

—Avez-vous pu constater, monsieur, en examinant la ble-sure, de quelle nature était l'arme qui a tué M. Labroue ?

—Oui, monsieur. Cette arme était un couteau dont la pointe a traversé le cœur. La mort a dû être instantanée.

—L'assassin aura frappé de toutes ses forces, reprit le magistrat, mais une chose me paraît inexplicable.

—Laquelle ? fit le juge d'instruction.

—Celle-ci : Jeanne Fortier agissait sans craindre d'être surprise dans la perpétration de son crime, puisqu'elle savait M. Labroue en voyage et qu'elle devait le croire absent pour deux jours. Pourquoi donc était-elle armée ?

—Monsieur le procureur croit toujours à la présence d'un complice ? demanda le chef de la sûreté.